

# PASSERELLES

VERS LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITÉ JACQUES-LACAN

LES 25 & 26 MAI 2013

Jeudi 16 mai 2013  
Passerelles 17



## Mammas !!

Le film d'Isabelle Rossellini sera diffusé samedi en début d'après midi.

## Programme de la conversation du samedi 25 mai 2013

### MATIN

9h 30 – 11h 30

#### Transsexualité

*François Ansermet* : Choisir son sexe

*Clotilde Leguil* : Transgenre au XXIème siècle

*Bernard Porcheret* : Une femme mutante

*Philippe de Georges* : Embrouilles

11h 30 – 13h

#### Singularités

*Pierre Streliski* : Complications et simplicités du désir

*Stella Harrison* : Vers le droit fil du désir

*Laurence Charmont* : L'homosexualité comme déclenchement

## APRES MIDI

### 14H 30- 15H Projection du film d'Isabella Rossellini MAMMAS

15H - 16h 30

#### Fils et filles de...

*Jacqueline Dhéret* : Adeline, une petite fille secrète

*Jean-Daniel Matet* : Parents gay et lesbiens ou Enfants de parents de même sexe

*Virginie Jacob* : La famille née de PMA comme paradigme de la parentalité comme fiction

16h 30 - 18h

#### loi et désir

*Victoria Paz* : Enthousiasmée et effrayée

*Christine de Georges* : Tous les pères Noël sont faux

*Hervé Castanet* : Hommes entre eux

#### EDITION PASSERELLES

Penelope Fay, Xavier Lacombe, Guislaine Panetta

## Parents gays

Silvia Elena Tendlarz

*Section clinique de Buenos Aires*

Les couples homosexuels peuvent-ils être des parents ?

Le grand désenchantement actuel consiste en ce que, ni l'hétérosexualité ni l'homosexualité n'offrent la garantie d'une rencontre heureuse. Hormis le choix de l'objet, les couples se trouvent, se perdent, se séparent, se réconcilient et tout recommence pour le meilleur ou pour le pire. Lacan l'explique d'une manière simple : « Il n'y a pas de rapport

sexuel ». Le malentendu entre les *partenaires* est de structure, quels que soient sa position sexuée et son choix d'objet.

L'évolution des sociétés a permis que soient légalisés union et mariage homosexuel dans de nombreux pays. Cependant, cela suscite toujours actuellement un vif débat comme le montrent les manifestations générées par la proposition d'autoriser le mariage homosexuel en France<sup>1</sup>.

Mais, la vraie question que sous-tend la légalisation des mariages homosexuels est celle de la parentalité. Deux femmes mariées peuvent-elles être les mères d'un même enfant ? Ou deux hommes mariés, être tous deux à la fois, pères d'un enfant ? Cela ne va-t-il pas rendre l'enfant fou ? Cela sera-t-il un motif de honte, de discrimination, qui le chargerait d'un péché difficile à tolérer ? Cela déterminera-t-il son choix sexuel, sa future vie amoureuse ?

Diverses possibilités se profilent pour devenir parents dans ces cas. La possibilité d'adopter pour un homme ou une femme, seuls, est déjà un motif de discussion dans le monde entier, de même que la question du statut que prend le conjoint du même sexe. S'ils vivent ensemble, il n'y a pas d'outil légal qui attribue la paternité ou la maternité conjointement. En revanche, à travers le mariage, le conjoint devient *parent*.

Parallèlement à l'adoption, l'usage des techniques de procréation médicalement assistée a permis aux femmes homosexuelles d'accéder à la maternité, en même temps que s'est légalisée l'autorisation de l'usage de ces techniques pour des femmes seules ou célibataires. Du côté des hommes, on recourt de plus en plus à la GPA, autorisée dans seulement quelques pays. Cela se conjugue avec le statut du conjoint conféré par le mariage.

L'action de la science sur la naissance d'un enfant a une incidence sur les vies impliquées dans ces procédures mais elle modifie également les lois en vigueur jusqu'alors.

Le concept de famille n'est pas statique. Il n'a pas surgi une fois pour toutes, pour rester identique à lui-même. Il a évolué en se développant au fil des siècles.

La famille contemporaine naît au XVIIe siècle. Jusqu'à cette époque, tous ceux qui vivaient sous le même toit formaient une famille. Le père était l'organisateur central. Même si le concept d'enfant naît au XVIIe siècle avec l'idée qu'il faut l'élever ; l'enfant, à cette époque, n'avait pas le statut qu'il a aujourd'hui. C'est l'époque de la splendeur du père, comme pivot de la structure familiale.

Au XIXe siècle et au XXe, le mariage était l'élément central de l'organisation de la famille et l'alliance était hiérarchisée. Mais les temps ont changé, et, ni le père ni le mariage ne

---

<sup>1</sup> *Du mariage et des Psychanalystes*, préface de Bernard-Henri Lévy et de Jacques-Alain Miller, Paris, Navarin, février 2013.

continuent d'être l'axe familial de notre monde actuel. La chute de la figure du père est contemporaine à l'éclatement de l'idée de famille et à l'organisation différente des familles, agrandies ou monoparentales.

Ainsi, bien que les adoptions homoparentales existent depuis longtemps, la science a introduit de nouvelles possibilités qui offrent des variations en ce qui concerne le mode de conception et de parentalité chez un couple gay.

La sociologue et historienne du droit Marcela Iacub aborde sous une forme originale la question des nouvelles configurations familiales, la néo parentalité, et en particulier, la parentalité des couples homosexuels.

Marcela Iacub pose que l'organisateur du système familial du XXI<sup>e</sup> siècle est le ventre maternel<sup>2</sup>, puisque, pour la majorité des législations, la mère est celle par qui passe l'accouchement. Cela pose la particularité de l'éclatement de la notion de mère, entre la mère génétique qui est celle qui donne l'ovule, la mère porteuse, qui est celle qui donne son ventre, et les mères sociales qui sont celles qui peuvent adopter l'embryon ou le bébé nouveau-né.

C'est pourquoi des discussions éthiques se produisent au moment d'estimer qui est la mère, en cas de jugement. La majorité des législations le détermine par l'accouchement, sauf celles qui acceptent la gestation pour autrui.

Le ventre comme organisateur central devient alors relatif. Et nous voyons ainsi que le pouvoir de réaliser la famille n'est plus l'apanage du père, comme dans les siècles passés, ni celui de la mère par le biais de l'accouchement comme dans la majorité des législations, mais l'attribut de enfant.

Avec les dilemmes éthiques posés par les avancées de la science, on souligne en France qu'il faut agir dans l'intérêt de l'enfant quand les parents sont stériles et qu'ils recourent aux techniques de procréation assistée. Mais on devrait également le faire quand les parents sont fertiles, car une bonne parentalité ne s'établit pas d'emblée ; elle n'est pas la conséquence d'une grossesse spontanée, *in utero*.

Cela concerne donc autant l'hétérosexualité que l'homosexualité des parents, puisque rien ne peut être assuré, d'emblée. Les différents systèmes d'alliance entre sujets hétéro ou de même sexe sont les sujets en impasse dont la psychanalyse s'occupe, puisque la relation entre l'amour, le désir et la jouissance, est toujours une question entre les êtres parlants. Et c'est dans cette impasse que l'enfant peut se loger.

Les mythes de l'origine et la question de l'enfant sur la différence entre les sexes font partie du sujet, indépendamment des alliances entre ses parents et de leurs positions

---

<sup>2</sup> Iacub M., *L'empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard, 2004.

sexuées. Les recherches sur les enfants de couples homosexuels, ou sur des enfants qui sont le fruit d'embryons conservés biologiquement, montrent les variétés des représentations de la vie familiale. En définitive, elles montrent ce qui se dit de la mère, du père et du fils au XXI<sup>e</sup> siècle.

Eric Laurent assure que la psychanalyse n'est pas une pratique conservatrice, et qu'elle ne devrait l'être en aucune façon en faisant de *l'Œdipe* une idéologie qui n'a rien à envier à tous les délires que produit le monde contemporain. Il affirme alors que l'enfant fait la famille dans la mesure où ce qui compte en réalité, c'est le statut des parents qui se réalise avec la naissance de l'enfant, qui instaure les noms de mère et de père et les distribue comme tels.

L'enfant doit construire sa fiction familiale au-delà de la législation. Les pratiques multiples de la sexualité produisent de multiples modes de parentalité. C'est pourquoi ce qui compte n'est pas tant l'idéal social ni comment se conjuguent les couples, mais plutôt de quelle manière chaque sujet interroge la jouissance au cours de sa vie.

Être une mère ou un père, homosexuel ou hétérosexuel, comporte toujours une reconnaissance tant du côté du sujet (parent) que de la part de l'enfant. Et cette adoption symbolique, nécessaire, se tisse avec la façon dont chacun construit la vie amoureuse, à sa manière.

## Sarah

Guilaine Panetta

*Section clinique de Bordeaux*

Sarah ne compte jamais dire à sa fille qu'elle a été conçue avec un don d'ovocyte : « On lui dira qu'on a fait une FIV. » Le chirurgien obstétricien et la pédiatre lui ont dit qu'elle pouvait tout à fait garder tout cela secret.

Mais pourquoi Sarah veut-elle à tout prix maintenir le secret de cette conception ? Est-ce parce que cela tient du « petit miracle » de tomber enceinte, au premier coup d'essai, dans la clinique réputée d'un pays frontalier, alors que toutes ses tentatives de PMA par les voies « légales » s'étaient révélées infructueuses en France ? Est-ce parce que c'est une grossesse « tardive », qu'elle a tenté le diable malgré les mises en garde et les recommandations de bonnes pratiques de l'équipe du centre de PMA qui s'occupait de son cas ? Est-ce parce qu'il a fallu rétribuer ce « don » de façon assez conséquente, que

« rien n'a été remboursé » et qu'elle a en quelque sorte « acheté sa maternité » ? Ou encore, est-ce par crainte du « qu'en dira-t-on ? » Ou peut-être appréhende-t-elle les cancans de ses bonnes amies qui ne sont « pas très évoluées » et jugeraient sa cause illégale ?

Lorsque je l'ai reçue une première fois, Sarah se débattait avec une histoire familiale des plus complexes : entre une mère schizophrène et suicidaire, et une grand-mère paternelle despotique, qui régénait sa vie et celle de son père, à la fois « coureur de jupons » et petit soldat au service de sa propre mère...

Elle était néanmoins parvenue à dénouer quelques fils de son identification à cette mère « folle », « pas évoluée », à laquelle l'assignait sa grand-mère tyrannique, qui lui interdisait de fréquenter des garçons et l'avait aussi incitée à faire une première IVG. Sarah me dira avoir subi une seconde IVG, car « elle ne se sentait pas prête et que l'enfant n'était pas désiré ».

Sarah avait interrompu nos entretiens après m'avoir annoncé qu'elle était décidée à avoir un enfant.

Elle reprendra contact de nouveau, après la naissance d'Eve. La tentative de fécondation avec don d'ovocyte avait marché « du premier coup ». Sarah ne s'en était guère étonnée : elle-même était convaincue d'être le fruit d'un unique rapport intime entre ses parents, alors adolescents, ce qui aurait obligé son père à épouser sa mère « par pitié ».

La grossesse de Sarah s'est déroulée sans le moindre souci. Pourquoi se sent-elle alors nerveuse et oppressée ?

« Je lui dirais qu'elle a été conçue par FIV ». « Eve ne connaîtra jamais sa mère biologique » car dans ce pays limitrophe, « ce n'est pas obligatoire ».

Sarah elle-même ne se considère pas comme la mère biologique, même si elle a porté son enfant. Elle contredit ainsi l'idée répandue qu'il faille porter un enfant dans son ventre pour se voir décerner le titre de mère. Et de citer une chanteuse célèbre qui aurait fait, elle aussi, appel au don d'ovocyte à un âge pas très canonique, « mais en France », « car c'était la femme de ... (un homme tout aussi célèbre) ». Sarah s'inscrit, ainsi que sa fille, dans une filiation imaginaire prestigieuse ; mais elle préfère maintenir le secret de cette conception...

Est-ce parce que Sarah n'est pas sûre qu'elle est vraiment la mère de sa fillette, qu'elle veut garder la chose secrète ? Elle avance un tas d'arguments autour de ces questions : elle cherche à se convaincre et met en évidence que tout enfant est adopté. Elle raconte ainsi que sa fille lui sourit dès qu'elle la voit et qu'« elle lui ressemble de plus en plus physiquement » ; « c'est très étonnant », ajoute t-elle, car les puéricultrices de la PMI lui ont dit qu'elles observaient ce phénomène très fréquemment. J'avais d'ailleurs été frappée par la modification de sa physionomie : elle avait en effet changé de couleur et de coupe

de cheveux – sans doute pour mieux ressembler à la donneuse d'ovocyte « blonde aux yeux bleus, comme elle »...

Sarah finit par me dire qu'elle est bien contente ne pas avoir transmis ses gènes à sa fille. Elle ajoute : « avec (mes) antécédents », « les miens, comme ceux du côté de ma mère »... Est-ce alors l'angoisse de transmettre cette « tare génétique » qui lui fait garder le secret de la conception ?

Mais voici que Sarah, après être venue déposer dans le secret de mon cabinet le poids de ses angoisses, envisage une nouvelle Interruption Volontaire de Thérapie.

Ne serait-ce pas pour éviter de se confronter à un autre secret plus brûlant ? Secret qui serait celui de son choix d'objet, totalement œdipien, puisqu'elle a épousé le meilleur ami de son père : « il a divorcé pour moi », il la « protège » dit-elle, tout en étant « trop paternel », « ce qui l'étouffe ». Cet homme, qui a l'âge de son père, a donné son sperme pour la fécondation : « il s'occupe très bien d'Eve - ce qu'il n'a jamais fait avec ses enfants ». Sarah n'aurait-elle pas ainsi obtenu un enfant du père ? N'est-ce pas là la petite anomalie qu'elle choisit de passer sous silence, en fraude, et qu'elle n'aborde que comme un léger détail, ce qui lui permettrait ainsi de maintenir une jouissance opaque et inentamée ?

**« Je veux un enfant à tout prix, c'est mon droit ! »**

Virginie Jacob Alby

*Section clinique de Nice*

Madame A. a 44 ans. Depuis un an, elle veut avoir un enfant. Ce qui a révélé ce désir, c'est la demande de son compagnon de 36 ans, qui lui a demandé de faire un enfant avec lui. Madame A. hystorise et argumente son désir d'enfant à partir de cette demande qui a réveillé en elle un désir profond d'avoir un enfant : « Maintenant, je veux un enfant à tout prix. C'est mon droit ! Je suis pressée par le temps et je le ferai avec ou sans lui ».

Madame A. est sur le point de partir en Espagne pour recevoir un double don (ovocyte et sperme) puisqu'en France, c'est interdit par la loi. L'année passée, au moment des examens relatifs à sa fécondité, Madame A. a été diagnostiquée en préménopause par les médecins, ce qui signifie qu'elle n'est plus fertile à partir de ses propres ovocytes. Face à la complexité de la démarche et à la nécessité d'avoir recours à la procréation médicalement

assistée, son compagnon a reculé et l'a quittée. Depuis deux mois, ils se voient uniquement pour les bons moments, « comme ça se fait de nos jours », m'explique-t-elle. Pour Monsieur S., il n'est en effet plus question qu'ils vivent ensemble. Malgré cela, Madame A. n'a pas abandonné son projet de faire un enfant. « Moi, je ferai un enfant quoi qu'il arrive » dit-elle. J'interromps ici notre première rencontre.

À la suivante, Madame A. vient avec son compagnon, Monsieur S.

Madame A. demande à son compagnon de m'expliquer les raisons pour lesquelles il ne souhaite pas donner son sperme. Elle ajoute que c'est là tout ce qu'elle demande : cela lui permettrait de connaître le patrimoine génétique du donneur, mais également de savoir qui sera le père de l'enfant. Elle n'exige ni reconnaissance symbolique ni prise en charge de l'enfant. Mais elle insiste pour avoir le sperme de son compagnon : de celui qui a réveillé en elle le désir d'avoir un enfant. Elle promet de ne rien en dire à l'enfant : elle sera la seule à savoir.

Lorsqu'elle prononce cette phrase, je lui fais remarquer qu'elle en fera donc un secret, un savoir maintenu volontairement caché et que ce secret de famille qui portera sur la naissance de l'enfant, ne sera pas sans conséquences.

Monsieur S. bondit alors : il refuse l'hypothèse d'un tel secret. « Comment pourrais-je vivre en sachant que j'ai un enfant sans m'en occuper et me demander s'il va bien, s'il réussit sa vie ? Faire un enfant, c'est sérieux ! »

Cet homme, justement, livre un secret de famille qu'il a appris il y a justement un peu plus d'un an : sa mère n'est pas la fille de son père, de l'homme qui l'a élevé, mais d'un ami de la famille avec qui sa grand-mère a trompé son grand-père. En conséquence de quoi : « Je suis un bâtard » dit-il. De son côté, sa mère a toujours été dépressive et il suppose que c'est à cause de cela. Il a d'ailleurs très peur que sa compagne devienne également dépressive. Madame A. apprend alors, à sa grande surprise, que Monsieur S. voulait lui faire un enfant pour qu'elle change de caractère. « Elle était invivable » dit-il.

C'est trop compliqué, il veut attendre et c'est son droit. Mais Madame A. ne comprend pas son refus. Je leur fais remarquer qu'ils ne s'entendent pas, sauf peut-être pour « s'entendre crier ». Monsieur S., qui est venu à la demande de Madame A., me dit : « À bientôt ». Madame A. est effondrée.

À la troisième rencontre, elle vient seule, elle ne sait plus où elle en est. Elle se souvient des mots prononcés par sa mère, il y a quatre ans, lors de sa dernière rupture : « Pourquoi tu ne te fais pas faire un enfant ? » Elle avait alors refusé cette idée car elle n'envisageait pas la famille ainsi. Elle ne sait plus si elle aura la force d'assumer l'enfant et toutes les démarches pour procréer seule. Elle pense qu'avant de s'occuper d'avoir un enfant, elle doit faire le deuil de cette relation et elle a peur de retomber en dépression comme à chaque rupture. Plus tard, elle m'informerait de l'abandon de sa démarche, et du souhait de

Monsieur S. de mettre au travail avec un psychanalyste ce qu'il a livré lors de notre rencontre.

## LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITE JACQUES-LACAN

ANIME PAR JACQUES-ALAIN MILLER

### *Le désir et la loi*

*Samedi 25 mai 2013, 10h-18h - Dimanche 26, 9h-13h  
à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris*

**BULLETIN D'INSCRIPTION** à retourner avec votre règlement à  
UFORCA, 15, place Charles Gruet, 33000 Bordeaux

INDIVIDUELLE : 85 €

FORMATION MEDICALE CONTINUE : 85 €

ETUDIANTS : 42 € (sur justificatif)

Nom / prénom : .....

Adresse-CP-ville : .....

.....Email : .....

FORMATION PERMANENTE : 185 €

*Les bulletins d'inscription et les dossiers sont à adresser avant le 1 mai 2013*

Nom / prénom du salarié : .....

Nom et adresse complète de l'institution : .....

.....

Tél. : ..... Fax : ..... Email : .....

Nom du responsable Formation Permanente : .....

**UFORCA POUR L'UPJL**

**JACQUES LACAN**  
**LE SÉMINAIRE livre VI**

**Le désir  
et son interprétation**



Éditions  
de La Martinière

**25 & 26 MAI 2013**  
**MAISON DE LA MUTUALITÉ**  
24, RUE SAINT-VICTOR PARIS 5<sup>e</sup>

**UNIVERSITÉ POPULAIRE JACQUES-LACAN**  
Colloque animé par Jacques-Alain Miller

**LE DÉSIR ET LA LOI**